



PREFET DU NORD

Sous-préfecture d'Avesnes sur Helpe

Bureau de la réglementation
et de l'administration générale

Affaire suivie par : M. SOIL
Tél : 03.27.61.59.60
Fax : 03.27.60.81.72
bertrand.soil@nord.gouv.fr

Arrêté préfectoral portant nomination des médecins agréés consultant
Hors commission médicale chargés du contrôle de l'aptitude physique, cognitive
Et sensorielle à la conduite automobile dans l'arrondissement d'Avesnes/Helpe

LE PREFET DE LA REGION NORD – PAS-DE-CALAIS
PREFET DU NORD
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code de la route et notamment ses articles R.221 et R.226-1 à R.226-4 ;

Vu le décret n° 2012-886 du 17 juillet 2012 relatif au contrôle médical à l'aptitude à la conduite ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 juin 2011 fixant le montant des honoraires des médecins agréés pour le contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 juillet 2012 relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 décembre 2005 modifié par l'arrêté interministériel du 31 août 2010 fixant la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance de permis de conduire de durée de validité limitée ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 juin 2006 portant nomination des médecins chargés du contrôle de l'aptitude physique à la conduite automobile et des conducteurs dans l'arrondissement d'Avesnes/Helpe ;

Vu la circulaire ministérielle du 22 avril 2002 portant extension de l'externalisation expérimentale des commissions médicales primaires du permis de conduire ;

Vu la circulaire ministérielle du 3 août 2012 relative à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite des conducteurs et des candidats au permis de conduire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2013 portant nomination des médecins agréés consultant hors commission médicale chargés du contrôle de l'aptitude physique, cognitive et sensorielle à la conduite automobile dans l'arrondissement d'Avesnes/Helpe,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2014 donnant délégation de signature à Monsieur Philippe CURE, Sous-Préfet d'Avesnes/Helpe,

Vu les avis favorables des 6 février 2013, 23/09/2013 et 16/10/2013 émis par le Directeur de l'Agence Régionale de Santé en vue de l'agrément de médecins chargés du contrôle de l'aptitude physique à la conduite automobile dans l'arrondissement d'Avesnes/Helpes ;

ARRETE

Article 1er : l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2013 fixant la liste des médecins autorisés à contrôler l'aptitude physique à la conduite automobile, hors commission, dans l'arrondissement d'Avesnes/Helpes est complété comme suite :

- Docteur Denis THUIN à MAUBEUGE 121 rue de la Liberté,
- Docteur Pierre-Marie COQUET à MAUBEUGE 121 rue de la Liberté,
- Docteur Michel BIDAUX à HIRSON 9 rue Charles De Gaulle,
- Docteur Hector CUVILLIER à BAVAY 29 rue des Remparts.

Article 2 : le mandat de ces praticiens prend effet le 6 mars 2014 et expire le 7 juillet 2018.

Article 3 :

M. le Sous-Préfet d'Avesnes/Helpes,
M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et dont une copie leur sera transmise ainsi qu'à chaque membre.

Avesnes/Helpes, le 6 mars 2014

**Pour le Préfet
de la région Nord - Pas-de-Calais
Préfet du Nord
et par délégation,
Le Sous-Préfet d'Avesnes/Helpes**



Philippe CURE

PREFET DU NORD

Sous-préfecture d'Avesnes sur Helpe

Bureau de la réglementation
et de l'administration générale

Affaire suivie par : M. SOIL

Tél : 03.27.61.59.60

Fax : 03.27.60.81.72

bertrand.soil@nord.gouv.fr

Arrêté préfectoral portant nomination des médecins agréés consultant
Hors commission médicale chargés du contrôle de l'aptitude physique, cognitive
Et sensorielle à la conduite automobile dans l'arrondissement d'Avesnes/Helpe

LE PREFET DE LA REGION NORD – PAS-DE-CALAIS
PREFET DU NORD
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code de la route et notamment ses articles R.221 et R.226-1 à R.226-4 ;

Vu le décret n° 2012-886 du 17 juillet 2012 relatif au contrôle médical à l'aptitude à la conduite ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 juin 2011 fixant le montant des honoraires des médecins agréés pour le contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 juillet 2012 relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 décembre 2005 modifié par l'arrêté interministériel du 31 août 2010 fixant la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance de permis de conduire de durée de validité limitée ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 juin 2006 portant nomination des médecins chargés du contrôle de l'aptitude physique à la conduite automobile et des conducteurs dans l'arrondissement d'Avesnes/Helpe ;

Vu la circulaire ministérielle du 22 avril 2002 portant extension de l'externalisation expérimentale des commissions médicales primaires du permis de conduire ;

Vu la circulaire ministérielle du 3 août 2012 relative à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite des conducteurs et des candidats au permis de conduire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 05/02/2013 modifié par l'arrêté préfectoral du 09/04/2013 donnant délégation de signature à Monsieur Philippe CURE, Sous Préfet d'Avesnes/Helpe,

Considérant l'avis favorable du 6 février 2013 émis par le Directeur de l'Agence Régionale de Santé en vue de l'agrément des médecins chargés du contrôle de l'aptitude physique à la conduite automobile dans l'arrondissement d'Avesnes/Helpe ;

ARRETE

Article 1er : les médecins nommés ci-après sont autorisés à contrôler l'aptitude physique à la conduite automobile dans l'arrondissement d'Avesnes/Helpe :

- Docteur André DUEZ à AVESNES/HELPE 29 rue Cambrésienne,
- Docteur Béatrice CANDILLIER-DUEZ à AVESNES/HELPE 29 rue Cambrésienne,
- Docteur Patrick GRESSELLE à BAVAY 29 rue des Remparts,
- Docteur Philippe HANNEQUART à JEUMONT 15 rue Théophile Gautier,
- Docteur Dominique HUYGHE à PONT/SAMBRE, 104 Grand Rue,
- Docteur Thierry LEFORT à FOURMIES 1 rue Edouard Flament,
- Docteur Christophe LAPLACE à MAUBEUGE 5 Allée Louis XIV,
- Docteur Jean-Christophe CATHERINE à PONT/SAMBRE 9 route de Bavay.

Article 2 : le mandat de ces praticiens prend effet le 8 juillet 2013 et expire le 7 juillet 2018.

Article 3 :

M. le Sous-Préfet d'Avesnes/Helpe,
M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et dont une copie leur sera transmise ainsi qu'à chaque membre.

Avesnes/Helpe, le 4 juillet 2013

Pour le Préfet
de la région Nord - Pas-de-Calais
Préfet du Nord
et par délégation,
Le Sous-Préfet d'Avesnes/Helpe




Philippe CURE